

BLOC-NOTES

Services de Garde

Médecins

13/07 Dr De Gabory 05 56 62 65 31

20/07 Dr Médeville 05 56 62 65 31

Vous pouvez également composer le 15. Du lundi au vendredi de 20h à 8h, le centre 15 régule les appels des médecins de Cadillac et de Rions

Pharmacies

13/07 Cochin (Paillet)

14/07 Cochin (Paillet)

20/07 Noël (Cadillac)

Urgences

Gendarmerie 17 05 57 98 12 90

Pompiers 18 05 57 98 00 16

Centre anti poison 15 05 56 96 40 80

Ambulances Claverie 05 56 62 65 25

Taxi 05 56 62 65 25

Dépannage GDF 05 56 79 92 60

SAUR 05 53 49 77 00

Numéro disponible 24h sur 24h, 7j/7j

Permanences dans les locaux rue du Pourret à Cadillac de 14h à 17h les lundis uniquement

DDE 05 57 98 08 50

Voies Navigables de France 05 56 62 66 50

Dépannage EDF 0810 333 033

SASS 05 56 76 54 93

Service d'Accompagnement Social aux Soins

73 rue Cazeaux Cazalet

Lundi, mercredi, vendredi de 9h à 19h45. Mardi, jeudi, dimanche de 9h à 16h45.

Agenda du Maire

Monsieur le Maire sera absent du 8 au 11 juillet et du 16 au 20 juillet.

Monsieur le Maire reçoit les Cadillacais sur rendez-vous selon ses disponibilités les mercredis à partir de 14 h. Téléphoner au secrétariat au 05 57 98 02 10. Les samedis à partir de 10 h 30 sans RDV.

Agenda des élus

Lundi 21 juillet à 9 h 30 : Commission archives et cimetière

Elections des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Délégués: Jean-Pierre Bironneau, Jacky Crampes, Jocelyn Doré, Danièle Herreyre, Corinne Lulan, Pierre Seraille, Julie Chabaud
Suppléants: Chantal Crémier, Mouloud Oubassou, Jacques Alves, Brice Gervreau

Ouverture de la mairie

Mardi à vendredi: de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Samedi: de 9h à 12h

Téléphone: 05 57 98 02 10

Site internet

www.mairiedecadillac.com

Plan canicule 2008

Nous vous rappelons les numéros à retenir :

- **Canicule Info Service** (appel gratuit): 0 800 06 66 66 (ouvert au minimum de 8h à 20h du lundi au samedi).
- **SAMU 15**
- **Pompiers 18**
- **Numéro d'urgence unique Européen 112**

Dans le cadre du « Plan bleu », les personnes âgées et handicapées sont invitées à se faire connaître **a u p r è s d u C . C . A . S au 05 57 98 02 10** afin de les inscrire sur un registre.

« Cadillac événements »

Le calendrier des manifestations pour le deuxième semestre 2008 inséré dans votre édition du Cadillac info est également disponible à la mairie.

Prochaine parution du Cadillac Info Mercredi 23 juillet 2008 Il sera distribué à partir du 24 juillet Afin de respecter l'environnement, le Cadillac Info est désormais imprimé sur du papier recyclé.

CADILLAC info

Journal d'information municipal
Bimensuel
Directeur de la publication : Hervé de Gabory, Maire de Cadillac
Rédaction : Sophie Le Port
Distribution : Ki-cible (Langon)
Tirage : 2300 ex
N° ISSN 0183-0805
Dépôt légal à parution



Le mot du Maire

« Vous l'avez, sans doute, remarqué le temps ne s'écoule pas toujours comme un long fleuve tranquille et notre Garonne est là pour le rappeler. En cadillacais, ces deux mois furent particulièrement denses, en manifestations de toutes les couleurs, musique et théâtre, sur les places, dans les rues et les parcs, célébrations multiples, départs fêtés et anniversaires célébrés, kermesse et repas amicaux dans les quartiers, et j'en passe. Il faut être sur tous les fronts et partager cette joyeuse et si nécessaire agitation qui fait la vie de notre petite cité. Mais il faut aussi éviter les débordements, que petits et grands puissent tous s'exprimer et prendre leur part légitime dans ces moments de fêtes partagés. Nous devons contribuer à maintenir la quiétude et un climat de tolérance quelque soit les âges, les conditions de vie, les difficultés et les « mal être », les envies légitimes des uns et les aspirations tout aussi méritées des autres. C'est bien là le rôle de vos élus, me direz-vous, mais c'est aussi celui de nous tous, de maintenir ce climat pacifique qui nous aide à vivre ».

**Hervé de Gabory,
Maire de Cadillac**

CADILLAC info

Mercredi 9 juillet 2008 n° 285

A la Une !

ASSOCIATION ENTRE ACTE : les usagers s'initient à l'informatique

Lors d'une manifestation conviviale, les usagers de l'association Entre Acte ont pu découvrir un matériel informatique flambant neuf (subventionné par le Crédit Agricole) ainsi que l'ouverture d'une connexion internet (effectuée par la Mairie de Cadillac) installés dans les locaux du Service d'Accompagnement Social aux Soins.

Cette association parrainée par le Centre Hospitalier et la Municipalité, a été créée en juillet 2007. Elle a pour but d'accompagner sur la commune et ses environs, l'insertion sociale des personnes présentant un handicap psychique. Pour se faire, l'association s'appuie d'une part sur le dispositif des Groupes d'entraide mutuelle institués par la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». D'autre part, sur l'activité du Service d'Accompagnement Social aux Soins, ouvert depuis décembre 2005, sur l'initiative du Centre Hospitalier et de la Municipalité. L'équipe socio-éducative travaillant en partenariat avec toutes les structures médicales, sociales et culturelles de la cité.

Le Docteur Paul Bonnan, responsable du Pôle de psychiatrie et Président de la Commission Médicale d'établissement du Centre Hospitalier de Cadillac et M. Duclos, Président de l'association Entre Acte ont accueilli Isabelle Labarthe, Présidente du Conseil d'administration de la caisse locale du Crédit Agricole de Cadillac, son Directeur Jean-Christophe Leroux ainsi que les élus présents, Jean-Pierre Bironneau 5ème Adjoint au Maire et les conseillers municipaux Elizabeth Zumaëta et Philippe Beltramo de Corticelle.

Monsieur Bonnan souligna l'importance de cette initiative en rappelant que « le support numérique était devenu un vecteur incontournable du quotidien, que cette contribution d'une entreprise locale à une association locale allait permettre aux usagers de retrouver un espace social de liberté ».

Des ateliers d'initiation à l'informatique seront mis en place ainsi que la possibilité de se connecter à internet. Isabelle Labarthe a remis à l'association un chèque de 1 000 € correspondant à la valeur du matériel informatique.

SOMMAIRE

A la une :	p 1
Gros plan sur la ville	p 2
Zoom sur la divagation des animaux domestiques et la sécurité routière	p 3
Communiqué du Pays Cœur Entre-deux mers	p 3
Bloc notes	p 4
SUPPLEMENT: « Cadillac événements » calendrier des manifestations juin-décembre 2008	

GROS PLAN SUR LA VILLE

Avis aux habitants de la rue Cazeaux Cazalet

Vous habitez rue Cazeaux Cazalet. Si vous souhaitez effectuer un raccordement (gaz, téléphone ou électricité), veuillez vous faire connaître **avant le 10 juillet** en téléphonant à l'accueil de la mairie au 05 57 98 02 10.

Bal des pompiers

Le bal des pompiers aura lieu le **dimanche 13 juillet à partir de 19 h** sur le parking du centre de secours, avenue Joseph Caussil. Restauration possible sur place. Un feu d'artifice sera tiré vers 23 h.

Aubade de la fanfare

Les Cadets de Cadillac Béguey feront une aubade sous la halle le **samedi 12 juillet de 10 h à 11 h 30**. Ils seront également présents le même jour au bal de la fête nationale à Béguey sur la place de la mairie à partir de 22 h, après avoir effectué une retraite aux flambeaux.

Commémoration du 14 juillet

La cérémonie commémorative aura lieu le lundi 14 juillet avec à **9 h 45** un rassemblement sous la halle avec les Cadets de Cadillac Béguey et à **10 h** un dépôt de gerbe au monument aux Morts.

Collecte du S.E.M.O.C.T.O.M

En raison du lundi 14 juillet, jour férié, il n'y aura pas de collecte sur la commune. **Une collecte de remplacement aura lieu le mardi 15 juillet**. Les horaires habituels ne pouvant être respectés, les

poubelles devront impérativement être sorties la veille au soir.

Don du sang

Une collecte de sang est organisée **le mercredi 16 juillet de 16 h à 19 h** à la Résidence d'Épernon (Résidence de personnes âgées). **Penser à se munir d'une pièce d'identité.**

Concours de pétanque

La Pétanque Cadillacaise organise deux concours **le 24 et le 31 juillet à 14 h 30 au boulodrome**. **Renseignements au 05 56 62 11 53.**

Avis vente de terrains

La commune de Cadillac met en vente trois terrains cadastrés section A n° 1495, 1497, 619 pour une superficie totale de 3088 m² et situés au lieu-dit Les Baries à Cadillac, en zone 1 AUC du Plan Local d'Urbanisme.

Les propositions d'achat doivent être formulées avant le 5 septembre 2008.

Pour tout renseignement, contacter le service urbanisme de la mairie de Cadillac au 05 57 98 02 10.

Environnement : mise au point

On peut lire dans le quotidien Sud-Ouest daté du 1er juillet et concernant les inondations la phrase suivante: « *Sainte Foy la Grande, sur la Dordogne et Cadillac, sur la Garonne, ont par exemple, beaucoup construit en zone rouge* ». Bien entendu, l'émotion à cette lecture est d'autant plus vive qu'au moins à Cadillac depuis bientôt 13 ans, rien n'a été construit en zone rouge. Renseignements pris

auprès de la D.D.E., si on a beaucoup construit, il fallait lire entre le 13ème et le 19ème siècle et que ce n'était en aucune façon la transgression d'une quelconque zone rouge. Il convenait d'apporter ces éléments afin que tout le monde sache que la prise en compte des risques naturels à Cadillac est une chose sérieuse et que votre municipalité est sur ce point d'une extrême vigilance.

Rappel sur la gestion de l'eau potable

Comme tous les réseaux similaires d'eau potable, celui de Cadillac n'est pas d'une étanchéité parfaite. Cependant, les mesures effectuées par le Gestionnaire (S.A.U.R) sous le contrôle de la D.D.A.F, de la D.D.A.S.S et de l'Agence de l'eau, classent Cadillac parmi les bons élèves.

En effet, le rendement hydraulique de 88 % pour 250 000 m³ prélevés en 2007 est supérieur au rendement moyen départemental qui se situe autour de 74 %. En ce qui concerne les 12 % qui n'atteignent pas les robinets des abonnés, soit 30 000 m³, une partie est destinée aux besoins du réseau, à savoir le fonctionnement des purges automatiques, le contrôle périodique de 21 bouches d'incendie, le rinçage des cuves de stockage, les vidanges pour travaux de raccordement, soit 25 000 m³. C'est donc finalement 5 000 m³ qui rejoignent le sous-sol, un réseau de 27 km, les pertes sont donc très modérées.

En outre, il est prévu avant la fin de l'année un diagnostic général susceptible d'affiner tous les contrôles et de localiser les défaillances éventuelles.

ZOOM SUR ...

la divagation des animaux domestiques et la sécurité routière

Divagation des animaux domestiques

Extraits du Code Rural ART 213

Les propriétaires, locataires, fermiers ou métayers ont le droit de saisir ou faire saisir par un agent de la force publique les chiens et les chats que leurs maîtres laissent divaguer. Les animaux saisis sur la voie publique sont conduits à la fourrière et ne peuvent être restitués à leur propriétaire que contre le paiement d'une amende.

ART 213-1

Est considéré comme étant en état de divagation tout chien qui est en dehors d'une action de chasse ou de garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance de son maître ou éloigné d'une distance dépassant 100 mètres des habitations ou à plus de 1 000 mètres du domicile

de son maître et qui n'est pas sous surveillance.

ART 213-2

Il est interdit de laisser divaguer les chiens et les chats. Toute infraction en matière de divagation est réprimée par le Code Rural, le Code de Santé publique et le Code Pénal.

Sécurité routière

A compter du 1er juillet 2008, tout conducteur doit avoir à bord de son véhicule **un gilet de sécurité rétro-réfléchissant et un triangle de pré-signalisation**. Cette mesure concerne les véhicules légers, les véhicules utilitaires légers et les poids lourds.

Il est précisé que **le gilet de sécurité rétro-réfléchissant** ne doit pas être dans le coffre mais à disposition dans l'habitacle. Vous devez le porter avant de sortir de votre véhicule en cas d'arrêt d'urgence. Le gilet doit être conforme à la

directive 89/686/CEE et doit donc porter le marquage CE et être accompagné d'une notice d'utilisation. Il existe des gilets à 2 ou 3 bandes réfléchissantes. Ces 2 modèles sont conformes.

Le triangle de pré-signalisation doit être homologué conformément au règlement de Genève n° 27 en vigueur. Il doit porter le marquage E 27 R. Vous devez placer le triangle sur la chaussée, dès que vous sortez de votre véhicule, à une distance de 30 mètres au moins de votre véhicule ou de l'obstacle à signaler.

Le non-respect de ces deux obligations sera passible d'une amende de 4ème classe soit 90 €.

Les cyclistes

À partir du 1er septembre 2008, tout cycliste circulant hors agglomération, de nuit ou de jour si mauvaise visibilité, devra porter un gilet de sécurité. L'obligation s'appliquera aussi au passager éventuel.

Communiqué du Pays Cœur Entre-deux-Mers

Instance de concertation locale et force de proposition, le Conseil de Développement du Pays Cœur Entre-deux Mers est composé d'habitants représentant la population du Pays Cœur Entre-deux Mers (68 membres). Créé en 2003 à l'initiative des élus du Pays, ce dernier est organisé en commissions de travail (urbanisme, culture, social, économie) qui accompagnent et enrichissent les réflexions des élus locaux dans le cadre des projets de développement du territoire. Parmi les travaux de concertation et de

réflexion à venir, on peut souligner l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, le suivi des regroupements des services à la personne, la participation au programme Européen Leader et au futur contrat de Pays.

Pour postuler

⇒ Vous êtes citoyen, acteur socio-économique, associatif ou élu
⇒ Vous habitez l'une des 71 communes du territoire
⇒ Vous souhaitez participer au projet de développement de votre territoire
Remplissez le formulaire de

demande de participation en ligne sur:

[www.coeurentredeuxmers.com/rubrique/pays de projets/conseil de développement](http://www.coeurentredeuxmers.com/rubrique/pays_de_projets/conseil_de_developpement).

Clôture des réponses avant le 27 juillet. L'examen des candidatures et la constitution du Conseil de développement se feront en septembre 2008.

Renseignements auprès de Olivier Chatain, Chargé de mission du Syndicat Mixte du Pays Cœur Entre-deux-Mers au 05 56 23 95 17.